Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_54-DE

MUR DE SOLOGNE

République Française
Département de Loir-et-Cher
Liberté – Égalité - Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mur-de-Sologne

Séance ordinaire du 28 août 2026

Délibération n°54/2026

Objet : FINANCES // Vidéoprotection – Acceptation du devis de mise en place et d'extension du système de vidéoprotection

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 28 août à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mur-de-Sologne, légalement convoqué par le Maire le 21 août 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la salle des mariages désignée comme lieu de ses séances ;

Sous la présidence de : Yves VILLANUEVA, Maire.

Étaient présents :
M. Yves VILLANUEVA, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Marc MAQUET, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Michel LEFRANCOIS, Mme Sylvie CESSAC, Mme Stéphanie LEPINE, Mme Karine JACQUET, Mme Aurélie MOREIRA, M. Teddy LELONG.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :
M. Richard BERTRAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc COUTAN
Mme Edwige DO NASCIMENTO a donné pouvoir à Mme Marie-Astrid FROMET
M. Nicolas ICHE a donné pouvoir à M. Yves VILLANUEVA
M. Thomas DARDEAU a donné pouvoir à M. Jean-Marc MAQUET

Étaient absents / excusés :
Mme Catherine PAREY, M. Christophe COURANT, M. Pascal PICARD, Mme Sylvie BRIEZ

Secrétaire de séance :
Mme Karine JACQUET

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet de développement du dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal ;

Vu le devis n° DE20240168, établi le 3 août 2026, par la société DIXYS, relatif à la mise en place et à l'extension du système de vidéoprotection de la commune ;

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260903-DEL_2026_54-DE

Vu le plan de masse et l'étude radio présentant l'implantation des différents sites de vidéoprotection et les liaisons radio projetées ;

Considérant que la commune de Mur-de-Sologne souhaite renforcer et moderniser son dispositif de vidéoprotection afin d'améliorer la couverture de plusieurs secteurs du territoire communal ;

Considérant que le projet prévoit notamment la mise en place d'un Centre de Supervision Urbain (CSU) en mairie, comprenant notamment un serveur 32 voies, une baie informatique, un onduleur, un ordinateur rackable ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation du système ;

Considérant que le projet comprend la reprise et la rénovation des équipements existants des sites n° 1, 2 et 3, ainsi que la création de nouveaux dispositifs de vidéoprotection sur les sites n° 4 à 8 ;

Considérant que le devis prévoit également la réalisation des liaisons radio nécessaires au rapatriement des images vers le CSU, notamment au moyen d'un relais radio n° 1 pour le rapatriement des sites 3 et 7 vers le CSU de la mairie ;

Considérant que des travaux électriques sont prévus pour les sites n° 5, 6, 7 et 8 ainsi que pour le relais radio n° 1, comprenant notamment l'adaptation des protections électriques, les raccordements, essais et mises en service ;

Considérant que le projet comprend également la fourniture et la pose de panneaux d'information au public relatifs à la vidéoprotection ainsi qu'une prestation de maintenance annuelle et d'assistance téléphonique ;

Considérant que le plan de masse et l'étude radio annexés à la présente délibération permettent de visualiser l'implantation des différents sites et les liaisons prévues entre ceux-ci ;

Le devis n° DE20240168 est valable jusqu'au 2 septembre 2026, il s'élève à :

- Montant HT : 42 749,30 €
- TVA à 20 % : 8 549,86 €
- **Montant TTC : 51 299,16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE**

Article 1 :
D'approuver le projet de mise en place et d'extension du système de vidéoprotection de la commune de Mur-de-Sologne, conformément au devis n° DE20240168 du 3 août 2026 et au plan de masse et à l'étude radio annexés à la présente délibération.

Article 2 :
D'accepter le devis présenté par la société DIXYS, pour un montant de 42 749,30 € HT soit 51 299,16 € TTC.

Article 3 :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, dans la limite du montant approuvé par la présente délibération.

Article 4 :
De préciser que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget communal.

Article 5 :
D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 6 :
La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré le 3 septembre 2026
Le Maire,
Yves VILLANUEVA

MAIRIE de MUR DE SOLOGNE (Loir-et-Cher)